

RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Une rentrée placée sous le signe de l'application de la réforme pour renforcer la prévention en Santé au travail

Après deux années d'absence consécutives à la pandémie de Covid-19, les Journées Santé-Travail se tiendront les 11 et 12 octobre prochain, à Paris. Depuis la dernière édition l'évènement marquant est évidemment la concrétisation du processus législatif engagé pour réformer la Santé au travail. C'est donc logiquement, que le thème retenu cette année est « **la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 par les SPSTI** ».

Même si des textes réglementaires sont encore attendus, et si le Secrétariat d'Etat à la Santé au travail n'a pas retrouvé de place dans le nouveau gouvernement, l'Etat manifeste bien sa volonté de pousser les progrès en matière de prévention en milieu professionnel. Ainsi le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, en personne, ouvrira les Journées Santé-Travail de Présanse. La Direction générale du Travail sera également présente lors de cette manifestation.

Parallèlement, les travaux de préparation des décrets se poursuivent au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail et des pouvoirs publics. Les textes portant sur la formation des infirmiers en Santé au travail, sur les rapports d'activité des SPSTI ou sur l'encadrement de leurs cotisations devraient notamment être finalisés prochainement. Et le groupe de travail bénéficiant de l'appui technique de l'Afnor pour l'élaboration du référentiel de certification des SPSTI devrait entrer prochainement en action ; il doit aboutir avant le mois de mai 2023.

Concomitamment, les actions de communication et de mobilisation autour des enjeux de cette réforme se structurent et s'intensifient. A titre d'illustration, dans la région Centre-Val de Loire, la Dreetts a organisé récemment une journée à destination des entreprises pour tracer les perspectives de la Santé au travail. Et les lancements des groupes de travail attachés aux



plans régionaux ou au plan national de Santé au travail se mettent en place un peu partout en France.

Présanse accompagne bien sûr cette dynamique en intensifiant sa communication autour de l'offre socle de services. La diffusion de fiches de présentation à disposition des SPSTI permettra de relayer des messages cohérents (voir page 3 de ce numéro). Les réflexions sur les pratiques des infirmiers, l'organisation de la cellule PDP, l'anticipation des certifications à venir, le développement des systèmes d'information dans le cadre des évolutions du numérique en santé, incluant l'usage de l'identité nationale de santé, des cartes CPx, du numéro Finess, ou encore des messageries sécurisées, sont d'autres sujets qui mobilisent le réseau.

Les chantiers et défis pour les SPSTI sont donc nombreux. La cohérence et l'efficacité collective de leur action dans les années à venir appellent les échanges et un lien avec les travaux menés dans chaque région. C'est notamment la motivation des évolutions statutaires actuellement concertées au sein de Présanse. Les 6 mois prochains seront importants pour la réussite de cette réforme. ■